

PROJET DE DIVISION

Département de l'Eure
COMMUNE DE GAILLON

Rue du Bois de Grammont

IN VESTISS FRANCE
Cadastrée Section AO n°6

- LOT A** Terrain à bâtir
Parcelle AO n° 6p ... 660 m² (Superficie réelle mesurée)
- LOT B** Terrain à bâtir
Parcelle AO n° 6p ... 1 749 m² (Superficie réelle mesurée)
- LOT C** Terrain à bâtir
Parcelle AO n° 6p ... 600 m² (Superficie réelle mesurée)
- LOT D** Lot bâti
Parcelle AO n° 6p ... 19 ares environ

NOTA : La contenance du lot D est calculée d'après un relevé partiel effectué sur le terrain (végétation abondante). Celle-ci va évoluer suite aux compensations des services du cadastre au moment de la division.

Bon pour accord sur la division et les limites périmétriques définies par les points numérotés de A à L

IN VESTISS FRANCE
Vu et approuvé,

Le Géomètre-Expert
Vu et approuvé,

(dater et signer)

Dressé le 18 Octobre 2017
Borné le -
Mis à jour le 22 Janvier 2018

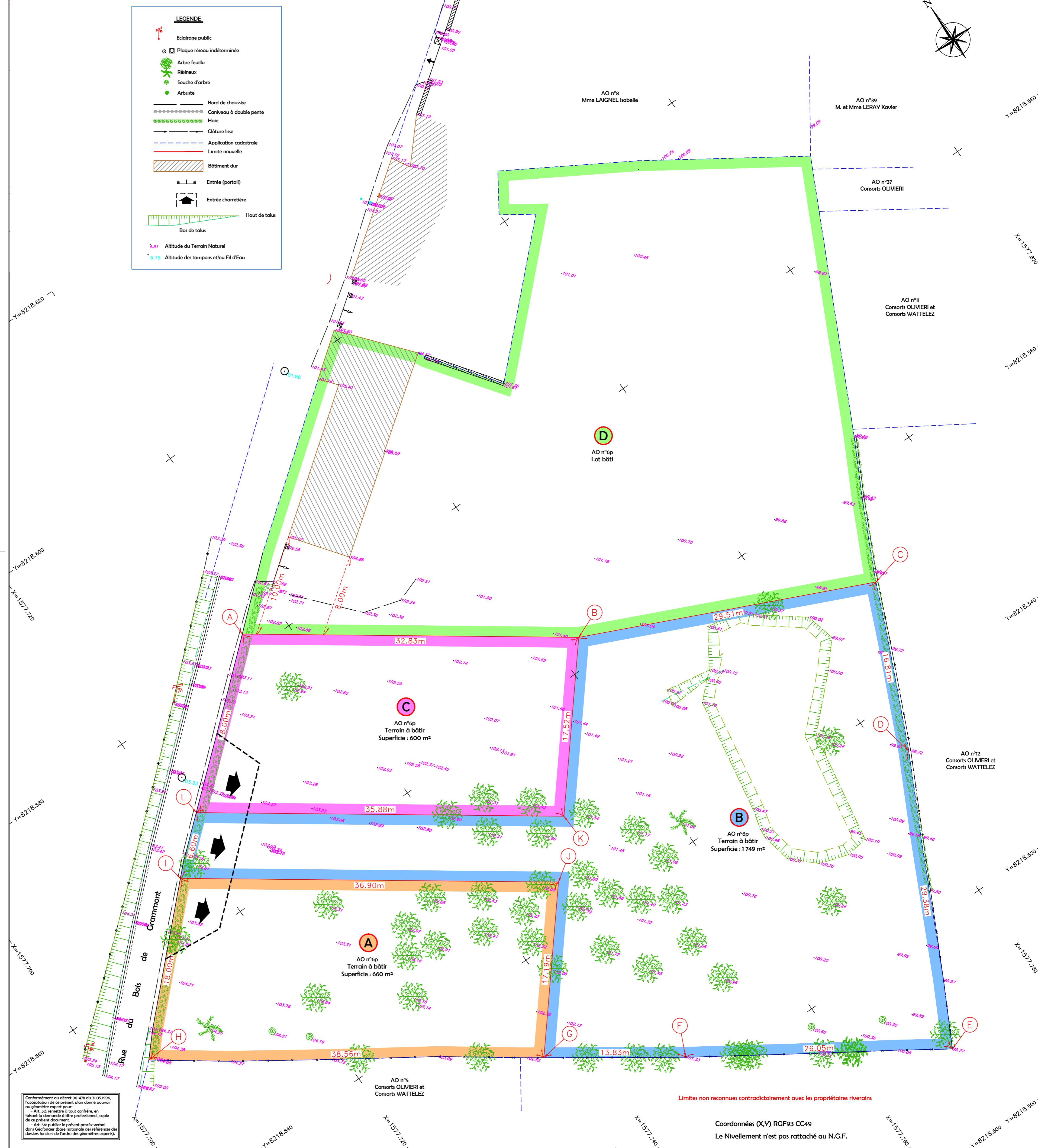
Dossier : LA17198



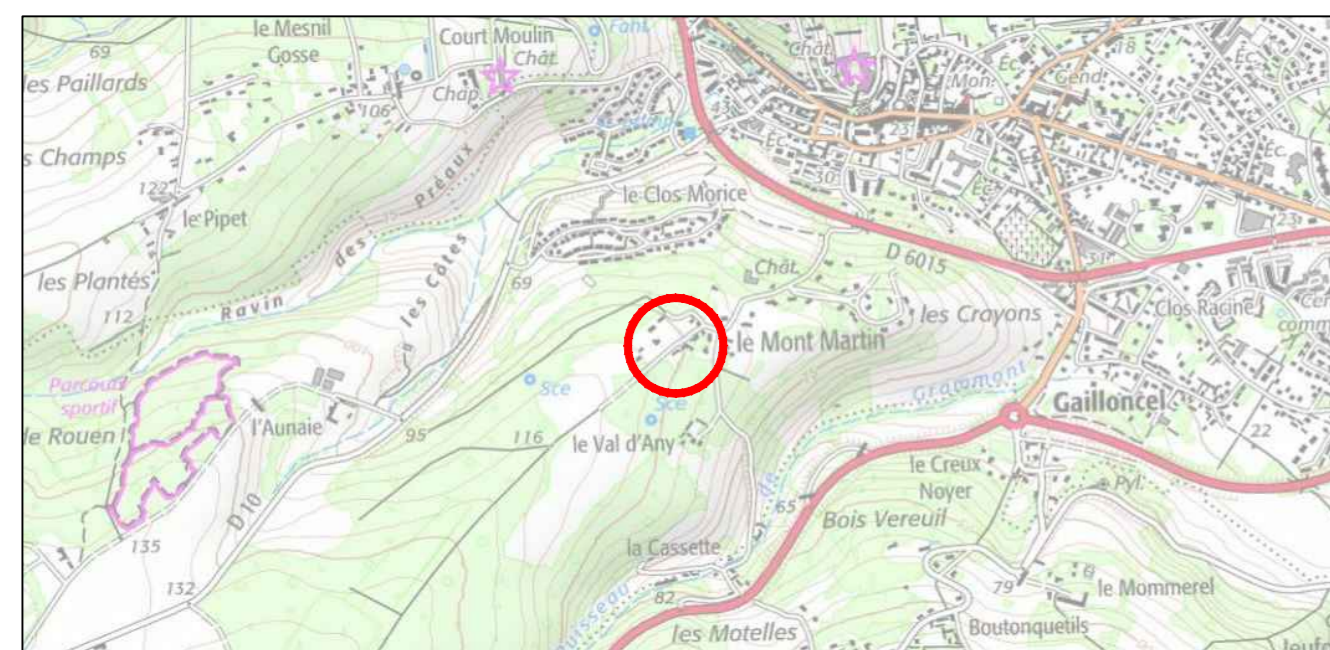
Vves DELAVIGNE - Richard DODELIN
Sylvain HENNOCOUE - Dominique PFAFF
Joël QUENOUILLE et Associés
www.euclid-eurotop.fr

34 bis Rue du Mal Leclerc
BP 227
27702 LES ANDELVS Cedex
Tél : 02.32.54.21.47
Fax : 02.32.54.15.88
andelys@euclid-eurotop.fr

PLAN DE MASSE
Echelle : 1/200



PLAN DE SITUATION
Sans échelle



PLAN D'ENSEMBLE
Echelle : 1/1000
Extrait cadastral



Dossier : LA17198

Conformément au décret 94-478 du 30.05.1994, l'acceptation de ce présent plan donne pouvoir au géomètre expert pour :
- Art. 52, remettre à tout confrère, en faisant la demande à titre professionnel, copie de ce présent document.
- Art. 36, publier le présent procès-verbal dans le Geomètre Base nationale des références des dossiers fonciers de l'ordre des géomètres experts.

Limites non reconnues contradictoirement avec les propriétaires riverains